



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

n°2023 – 062

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

### SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 17 octobre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'octobre.

**Membres en exercice : 18**

**Secrétaire de séance : Brigitte MAIRE**

**Présents : 11** Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Christelle DUQUET, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Christine TREDANT

**Absents : 7** Christine ARNOUX, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Justin MARGUERON, Michaël NICOD, Damien SCHELL

**Procurations : 5** Christine ARNOUX donne procuration à Martial CORDIER  
Jacqueline DELAVELLE donne procuration à Nadège MOUGIN  
Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Claudine CAGNON  
André GARRESSUS donne procuration à Anthony MERIQUE  
Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

#### Délibération n°2023 – 062 :

*Objet : choix des entreprises pour les lots précédemment infructueux du marché de travaux de réhabilitation et extension du futur bâtiment périscolaire*

Le Maire présente en détail au Conseil Municipal le rapport de la Commission MAPA du 24 octobre 2023 ci-annexé afin d'attribuer les lots 3A (charpente), 3B (couverture), 4 (ravalement de façade) et 7 (menuiseries intérieures) qui avaient été déclarés infructueux au terme d'un premier appel d'offre. Il précise que 22 entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme. 3 offres ont été déposées dans les délais fixés.

Selon les conclusions du rapport d'analyse de la Commission MAPA, les offres retenues sont les suivantes :

Lot	Intitulé	Prestataire en 1 <sup>ère</sup> position	Montant € HT	Montant € TTC
4	Ravalement de façade	Façades Bisontines	53 669.20	64 403.04
7	Menuiseries intérieures	VD Menuiseries	110 650.71	132 780.85

La commission propose de retenir les offres de ces entreprises pour un montant de 164 319.91 € HT, soit 197 183.89 € TTC et de déclarer les lots 3A et 3B infructueux pour absence d'offre recevable.

Monsieur le Maire précise toutefois que 2 offres ont été présentées pour les lots 3A et 3B. Toutefois, ces offres sont irrecevables car hors délais. Les lots 3A et 3B étant infructueux, en vertu de l'article R2122-2 du code des marchés publics, ils peuvent être ouverts à un marché sans publicité ni concurrence.

La commission suggère donc de passer un marché sans publicité ni concurrence sur la base des offres présentées hors délais, en l'absence d'autres offres et celles-ci étant conformes aux demandes, à savoir :

Lot	Intitulé	Prestataire	Montant € HT	Montant € TTC
3A	Charpente	Sodex Fesselet	79 887.24	95 864.69
3B	Couverture	Sodex Fesselet	86 400.64	103 680.77

L'exposé du Maire étant entendu, le conseil municipal valide le rapport de la Commission MAPA du 24 octobre 2023 et décide :

- de retenir les offres présentées par les entreprises Façades Bisontines (lot 4) et VD Menuiseries (lot 7),
- de déclarer les lots 3A et 3B infructueux au regard de l'appel d'offre en procédure adaptée,
- d'autoriser le Maire à passer un marché sans publicité ni concurrence au titre de l'article R2122-2 du code des marchés publics pour les lots 3A et 3B sur la base des offres de l'entreprise Sodex Fesselet.

**Suffrages exprimés : 16**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 025-212501936-20231026-2023\_062-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :